

Demande d'accès - par un ayant droit - au dossier médical d'un patient décédé

Les modalités d'accès au dossier médical sont régies par les articles L.1110-4, L.1111-7 et L.1112-1 du Code de la Santé Publique.

L'article L. 1110-4 du code de la santé publique prévoit que le secret médical ne fait pas obstacle à ce que les informations concernant une personne décédée soient délivrées à ses ayants droit dans la mesure où elles leur sont nécessaires pour leur permettre de connaître les causes de la mort, de défendre la mémoire du défunt ou de faire valoir leurs droits, sauf volonté contraire exprimée par la personne avant son décès. » Arrêté du 5 mars 2004.

« L'ayant droit qui se trouve dans cette situation a accès aux seuls éléments du dossier médical nécessaires à la réalisation d'un tel objectif. » Arrêté du 3 janvier 2007.

Demande à adresser à : Monsieur le Directeur du Pôle Santé Sarthe et Loir
La Chasse du Point du Jour
CS 10129 – Le Bailleul
72205 La Flèche cedex

I- IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Je soussigné(e), Madame, Monsieur

Nom :

Prénom :

Nom de naissance :

Date de naissance : / /

Adresse :

Code Postal Ville

Téléphone : ou

Demande à avoir accès au dossier médical de :

Nom :

Prénom :

Nom de naissance :

Date de naissance : / / Date du décès (si connue) : / /

Lien de parenté avec le défunt :

Motif de la demande – **obligatoire** :

- Connaître les causes du décès
- Défendre la mémoire du défunt (à préciser)
- Faire valoir mes droits (à préciser)

.....
.....
.....
.....

* Pour tout renseignement concernant l'accès au dossier médical : 02 44 71 31 32 *

II- MODALITES D'ACCES AU DOSSIER MEDICAL :

Je souhaite consulter les éléments dont j'ai accès sur place. Un rendez-vous me sera fixé dès que le dossier sera prêt :

Je souhaite être assisté(e) dans cette consultation par le médecin que je désigne :

.....

Je souhaite obtenir une reproduction des pièces du dossier médical :

↳ Modalités de transmission des pièces du dossier médical :

Je demande que les copies me soient adressées par courrier.

Je souhaite récupérer les éléments sur place ; un rendez-vous me sera fixé dès que le dossier sera prêt.

Ne pouvant me déplacer, j'autorise Madame, Monsieur,

Numéro de téléphone :

à récupérer les pièces du dossier médical. Un rendez-vous sera fixé avec la personne mandatée dès que le dossier sera prêt. Celle-ci devra se munir d'une pièce d'identité.

* * * * *

↳ **Les frais de reproduction et/ou d'envoi vous seront facturés:**

Article L1111-7 du Code de la santé Publique « *La consultation sur place des informations est gratuite. Lorsque le demandeur souhaite la délivrance de copies, quel qu'en soit le support, les frais laissés à sa charge ne peuvent excéder le coût de la reproduction et, le cas échéant, de l'envoi des documents* »

- Frais de reproduction : 0.18 € la photocopie

- Frais d'envoi : coût du recommandé avec accusé de réception

(tarif en vigueur de La Poste - variable selon le poids).

III- PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR :

Photocopie de votre pièce d'identité

Photocopie d'un justificatif d'ayant droit (ex : livret de famille, acte de mariage, jugement...).

⇒ **Les demandes ne seront traitées qu'après réception des pièces justificatives.**

Date de la demande :

Signature du demandeur :

* Pour tout renseignement concernant l'accès au dossier médical : 02 44 71 31 32 *